

Peine capitale

M. Alexander: Si mes positions ne sont pas satisfaisantes, si mes attitudes ne sont pas conformes avec l'opinion de mes électeurs, alors je mérite d'être puni. Et quelle est cette punition, monsieur l'Orateur? C'est la possibilité d'une défaite aux prochaines élections.

Si mes électeurs font une évaluation globale de ma contribution à la Chambre, non seulement en ce qui concerne la peine capitale mais en ce qui concerne mon rôle en tant que critique de l'opposition—et je ne cherche pas à faire le fanfaron, il se trouve seulement que j'ai de la chance—en ce qui concerne l'assurance-chômage, la main-d'œuvre, le bien-être, les Affaires urbaines, le secteur ouvrier, en ce qui concerne les nombreuses questions que j'ai posées, les nombreuses préoccupations que j'ai fait connaître—

Une voix: Et tous les problèmes que vous avez créés.

M. Alexander: Je n'ai pas créé autant de problèmes que vous en tant que membre du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député voudrait-il s'adresser à la Présidence.

M. Alexander: Merci, monsieur l'Orateur, de faire des remontrances à ce député pour ses propos déplacés.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Après cette évaluation globale de mon rôle en tant que représentant, je serais passible de cette peine. Toutefois, il est une chose que j'ai découverte au sujet de mes électeurs. Bon nombre d'entre eux n'apprécient pas ma position à propos de ce bill, mais ils respectent la fermeté foncière dont j'ai fait preuve.

C'est moi qui dois m'accepter comme je suis tous les matins, accepter cette décision. C'est après bien des années de réflexion, que j'en suis venu à cette conclusion. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, pas plus pour moi que pour aucun autre député, car la question est de la première importance pour nous tous. Toutefois, de temps à autre, il faut affirmer ses convictions, peu importe ce qu'on risque, tant qu'on reste dans la légalité.

Mes commettants savent que je suis abolitionniste. Ils le savaient en 1968, en 1972 et en 1974. J'en ai parlé à la télévision. J'en ai parlé dans une circulaire. Je l'ai dit dans des discours. Cependant, ils m'ont réélu et je leur en suis très reconnaissant. Je me présenterai de nouveau devant eux quand cette bande-là aura assez de cœur au ventre pour accepter le combat.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Vaut mieux éviter l'esprit de parti, ce que je fais d'habitude. Je suis disposé à retirer cette remarque, espérant qu'ainsi les députés m'écouteront et accepteront la proposition que je leur soumets.

La peine capitale me répugne parce qu'à mon avis elle est dangereuse, inefficace et barbare. Pour étoffer davantage mon point de vue, j'aimerais faire les commentaires suivants.

Premièrement, l'aspect moral de la peine capitale me préoccupe et je mets en doute sa valeur. Deuxièmement, je crois qu'une erreur est possible dans l'imposition de la peine capitale et qu'on risque d'exécuter un innocent. Troisièmement, j'en ai conclu, après avoir longuement étudié la question et interrogé ma conscience, que la peine capitale ne se justifie que si elle a une vraie force de dissuasion. Cependant, je ne suis pas du tout convaincu qu'elle ait cet effet intimidant.

Quatrièmement, bien que j'en aie conclu que la peine capitale n'ait pas valeur de dissuasif, j'estime que, vu le doute qui existe chez beaucoup, y compris les experts qui s'interrogent devant leurs constatations, quant à savoir si la peine capitale a une force de dissuasion, il faut que le bénéficiaire du doute favorise le droit à la vie, le caractère sacré de la vie. Cinquièmement, j'estime que la peine capitale fait bon marché des causes de la violence, des solutions à trouver et à appliquer. C'est là qu'on devrait mettre l'accent.

Nous vivons dans une société violente et malade où on méprise le foyer, la famille, l'Église, l'école, l'ordre public et nos institutions fondamentales. Je ne crois pas que la peine capitale diminuera ou fera disparaître ce mépris, pierre angulaire de la violence qui nous préoccupe tous. Il nous appartient, à nous tous, de découvrir ce qui suscite ce mépris et cet accroissement de la violence. Il nous faut découvrir les causes et trouver le remède.

● (2100)

Nous consacrons un certain temps à la discussion du prochain sujet parce qu'il est extrêmement important et qu'il me donne des raisons d'espérer. Les autorités américaines se sont penchées sur cette question en 1968. On a créé une commission; elle a fait certaines recommandations qui sont encore valables et qui indiquent comment nous allons attaquer le malaise actuel de la société et le soigner. Elle indiquait comment il était possible de maîtriser la poussée de violence. Bon nombre des recommandations apportées par la commission s'appliquent au Canada et aux Canadiens d'aujourd'hui.

En juin 1968, le président des États-Unis a ordonné la création d'une commission nationale pour étudier les causes et la prévention de la violence. J'approuve ses conclusions. Elles sont encore valables et s'appliquent à ce débat. La commission a eu l'autorisation d'enquêter et de faire des recommandations relativement (a) aux causes et à la prévention d'actes désordonnés de violence dans notre société, notamment des assassinats, des meurtres et des agressions; (b) aux causes et à la prévention du mépris de la loi et de l'ordre, des représentants de l'ordre public et des violentes manifestations contre l'ordre public par des individus et des groupes.

La commission se composait de représentants de divers groupes de citoyens, blancs et noirs, hommes et femmes, jeunes et vieux, républicains et démocrates, éducateurs, légistes, religieux, hommes politiques, psychologues, historiens, travailleurs et philosophes. La commission a poursuivi ses travaux pendant un an et demi et a remis son rapport le 13 décembre 1969. Selon moi, c'était un document d'une très grande portée qui a eu une influence marquante. Les députés et le public devraient le lire. Le rapport définitif de la Commission nationale américaine sur les causes et la prévention de la violence existe en grand format. Les conclusions en sont très intéressantes.

La Commission a souligné que les deux tiers des Américains vivaient dans des régions urbaines propices à l'éclatement de la violence. La spécialisation des individus et des groupes a accru notre dépendance les uns des autres. Les hommes ne sont plus capables de vivre seuls et d'assurer individuellement leur protection. Ils doivent vivre ensemble et compter les uns sur les autres pour faire observer l'ordre public. J'estime que ces propos s'appliquent aussi à notre pays et qu'il faudrait en tenir compte dans le débat.